



CARTE D'IDENTITE

Carte d'identité à partir de 12 ans (eID)

- 1) Un **formulaire de rendez-vous** dûment rempli, daté et signé (cliquez sur FORMULAIRES sous *Liens rapides*) à envoyer par mail ou par courrier.
- 2) 1 **photo** (récente, 35x45 mm, non brillante, bouche fermée, fond blanc)*.
- 3) **Preuve de paiement/de dépôt** de la banque (cliquez sur TARIFS sous *Liens Rapides*).

Carte d'identité pour enfants de moins de 12 ans (Kids-ID)

- **Votre enfant, âgé de 6 ans ou plus, ou vous (= parent + enfant) voulez demander la Kids-ID au consulat de carrière :**
 - 1) Un **formulaire de rendez-vous** dûment rempli, daté et signé (cliquez sur FORMULAIRES sous *Liens rapides*) à envoyer par mail ou par courrier.
 - 2) 1 **photo** (récente, 35x45 mm, non brillante, bouche fermée, fond blanc)*.
 - 3) **Preuve de paiement/de dépôt** de la banque (cliquez sur TARIFS sous *Liens Rapides*).
- **Votre enfant a moins de 6 ans et vous demandez la Kids-ID par courrier :**
 - 1) Un **formulaire de demande** dûment rempli, daté et signé (cliquez sur FORMULAIRES sous *Liens rapides*) à envoyer par courrier.
 - 2) 1 **photo** (récente, 35x45 mm, non brillante, bouche fermée, fond blanc)*.
 - 3) **Preuve de paiement/de dépôt** de la banque (cliquez sur TARIFS sous *Liens Rapides*).

* Cliquez ici pour plus d'informations sur la qualité requise des photos:

- ✓ https://diplomatie.belgium.be/sites/default/files/downloads/2016_matrice_nl.pdf
- ✓ https://diplomatie.belgium.be/sites/default/files/downloads/2016_matrice_fr.pdf

Procédure:

Vous devez vous rendre **en personne, sur rendez-vous**, à l'**ambassade de Belgique à Manille** pour obtenir une carte d'identité électronique (eID) ou une Kids-ID (si votre enfant a 6 ans ou plus). Si votre enfant a moins de 6 ans, vous pouvez nous envoyer les documents via un service de courrier rapide.

Une fois la demande traitée, vous recevrez la nouvelle carte d'identité après **2 à 3 mois**.

Si vous ne pouvez pas venir récupérer votre eID vous-même, vous pouvez désigner un **représentant** à condition d'accorder à la personne concernée une procuration écrite. Ou vous pouvez nous fournir une **enveloppe prépayée/préaffranchie** qui vous est adressée. Contactez votre service de courrier rapide préféré (LBC, DHL, JRS, 2GO...) pour obtenir ce service. Nous attirons votre attention sur le fait que dans ce cas, l'ambassade n'est pas responsable des pertes ou des dommages.